

Publié le 12 mars 2021

Echanges fructueux avec Victoire Vandeville, Directrice adjointe de cabinet chargée du tourisme auprès de Jean-Baptiste Lemoyne

Le 9 mars dernier, la FedEpl a fait un point de situation des Epl de tourisme, culture et loisirs fermées administrativement, pour certains d'entre-elles depuis un an.



La situation des Epl de la filière événementielle a été évoquée et en particulier les **60 Epl gestionnaires de centres des congrès et parcs des expositions**. Les dates de réouverture ainsi que les protocoles sanitaires à adapter n'ont pas encore été définies.

Assouplir les charges fixes

La FedEpl a également échangé sur la **prise en compte d'une partie des charges fixes** pour les

entreprises les plus exposées. La FedEpl a alerté **Victoire Vandeville** sur l'impact de la mesure excluant les entreprises réalisant moins d'un million de chiffre d'affaires par mois. **Cette dernière exclurait plus des 85 % des Epl de tourisme, culture et loisirs.** Les activités des centres thermaux ainsi que les parcs zoologiques ne sont pas concernées par ce seuil. A cette occasion, la FedEpl a fourni la liste des Epl gestionnaires d'aquariums dont le code APE ne correspond pas à la catégorie des parcs zoologiques et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 12M€/an.

Cet entretien a également abordé le renouvellement de la mesure portant sur les exonérations de charges pendant la période de fermeture des sites en 2021. Enfin, **la FedEpl a été entendue concernant la prolongation du classement des offices de tourisme de mai 2021 à décembre 2021.** Le décret d'application de la mesure devrait paraître ces prochains jours.

Par Christelle BOTZ-MESNIL